



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021 A 20H30

L'an deux mille vingt et un, le mardi 2 novembre 2021, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 30 septembre 2021,

S'est réuni à 20 heures 30 minutes en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mme Dyllette THILL, Mr SAVEL Charles, Mr René FAUVERGE, Mme Virginie HUGOUVIEUX, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Hervé CHASTAN, Mme Eloïse DEGOUY, Mr Didier SIRVEN, Mr David BES, Mr Olivier MAVIEL, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Yanick ABADIE

Absents excusés : Mr Gilles BERGES, Mme Sylvie ALDEGUER

Procuration:

Secrétaire de séance : Mme Dyllette THILL

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE RD571 – AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU PR 1+750 AU PR 2+100

Le DEPARTEMENT transfèrera à la COMMUNE sa Maîtrise d'Ouvrage pour réaliser en son nom et pour son compte la part de l'opération relevant de la Maîtrise d'Ouvrage départementale (la chaussée de la RD571) pour un montant estimé sur la base de l'Avant-Projet à 51 322 € TTC. Il convient en conséquence de procéder à la signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage correspondante avec le Département. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le transfert de Maîtrise d'Ouvrage que le DEPARTEMENT confie à la COMMUNE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ainsi que toutes pièces concernant l'opération.

CONVENTION DE LOCATION SALLE VOÛTE POUR COURS DE YOGA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de location de salle pour animer des cours de Yoga a été déposée par l'auto entreprise YOLU Bien-Etre. Monsieur le Maire précise que des tarifs préférentiels seront proposés aux habitants de Clansay. Les cours auront lieu tous les mercredis de 16h00 à 19h00. Il propose un projet de convention de location de la salle Voûte entre YOLU Bien-Etre représentée par Madame Lucie ANDRUEJOL et la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la convention de location qui prendra effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le montant annuel du loyer est fixé à 350,00 €.

CONVENTION UNIQUE POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,

- psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique.
Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30

Le Maire,



Maryannick GARIN

Affiché le 5 novembre 2021